

# PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE MARILLAC-LE-FRANC

LE 15 SEPTEMBRE 2022

L'an deux mille vingt-deux le 15 septembre à 19 heures,

Les membres du conseil municipal de la commune de Marillac-le-Franc se sont réunis en session ordinaire dans la salle de fêtes sur convocation adressée par le Maire, le 9 septembre 2022, conformément aux articles L.2121-10 et L.2122-8 du code Général des Collectivités Territoriales.

*Etaient présents* : BARDOULAT Pierre, Maire ; BOURDIER Nicolle, BOISSEAU Marie-Hélène, MANDAVY Pascal, PROUX Dominique, Adjoint ; AUTANT Éric, BORREGA Yann, DENIS Yannick, GRELBIN Suzanne, HENRARD Patrick, LAVERGNE Marie-Claire, POUTHIER Delphine, RAMSDALE Phillip, SANSREFUS Evelyne.

*Absents excusés* : LESBARRERES Philippe (donne pouvoir à BOURDIER Nicolle)

La séance a été ouverte à 19 heures sous la **présidence de Monsieur Pierre Bardoulat**, maire.

En application des dispositions des articles L.2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, le conseil municipal désigne **Madame Marie-Hélène Boisseau** comme **secrétaire de séance**.

Le quorum est de 8.

L'ordre du jour est le suivant :

- Economies d'énergie : éclairage public et bâtiments communaux
- Etablissement public foncier
- Travaux bâtiments et voirie
- Communauté de communes : rapport de la CLECT
- Le point sur la famille Ukrainienne
- Questions diverses

Les comptes-rendus des conseils municipaux de juin et juillet sont adoptés à l'unanimité.

## **1. Economies d'énergie : éclairage public et bâtiments communaux**

Pierre Bardoulat et Marie-Hélène Boisseau ont analysé la consommation d'électricité de la commune pour les années 2020,2021 et 2022. En 2020, le total était de 12041€. Pour 2022, la prévision est de 25 000€ (17520€ ont déjà été payés). Face à l'explosion des factures, diverses solutions sont envisagées.

PRINCIPAUX POSTES	ACTIONS POSSIBLES
ECLAIRAGE PUBLIC	<ul style="list-style-type: none"><li>• Réduction du temps d'éclairage</li><li>• Mise en place de leds (devis à demander)</li></ul>
ATELIER MUNICIPAL	Changement de radiateur
MAISON DES ASSOCIATIONS	Isolation totale du bâtiment (devis à demander)
STATION DE RELEVAGE	RAS
EGLISE	<ul style="list-style-type: none"><li>• Couper les projecteurs qui éclairent la nuit</li><li>• Allumer le chauffage uniquement lors des cérémonies</li></ul>

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Réduire le temps de fonctionnement de la pompe de la fontaine</li> </ul>
MAIRIE	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Baisser la température dans le bureau du maire et la salle de réunion</li> <li>• Isolation intérieure ou extérieure (devis à demander)</li> </ul>
SALLE DES FETES	Être plus vigilant, mieux gérer les périodes de chauffage
LOGEMENT COMMUNAL	Vérifier le tarif, sensibiliser les habitants

Après en avoir délibéré, le conseil décide de diminuer l'amplitude de l'éclairage public. Nouveaux horaires : de 6h30 au lever du jour et du coucher du soleil à 19h30. L'information sera communiquée à la population via le site internet, la page Facebook, l'affichage et la presse quotidienne.

## **2. Etablissement public foncier**

Monsieur le maire a été informé que les deux principaux propriétaires concernés par l'acquisition potentielle de leur terrain ne sont pas vendeurs.

## **3. Travaux bâtiments et voirie**

*En cours* : tonte, paillage des haies autour de la station d'épuration, broyage des végétaux sur la plateforme et troisième passe dans les chemins avec élagage.

*A venir* : intervention de la SAUR pour quelques travaux à la station d'épuration, réunion de la commission voirie courant septembre par rapport au litige de la rue de la Risotte.

*Remarques* :

- Un riverain sollicite le surbassement du trottoir à La Gassouille.
- À la suite de l'évaluation de la vitesse par le radar mobile à l'entrée du bourg, il apparaît que 98% des véhicules sont en dessous des 80 km/h.
- Yann Borrega souhaite une évaluation de la vitesse sur la RD 392 au niveau de Limarceau.

Au niveau de l'appartement communal, la porte d'entrée et un radiateur sèche-serviettes vont être remplacés. (Devis porte : 1950,59€ HT, Devis radiateur : 392€ HT)

## **4. Rapport de la CLECT (Commission locale d'évaluation des charges transférées)**

Mr le maire explique que le 6 septembre, la commission a travaillé sur le transfert de la crèche de La Rochefoucauld à la communauté de communes. Le conseil municipal rupificaldien refuse le transfert de charges tel qu'il est prévu par le droit commun, car il y a de nombreux enfants hors commune et souhaite limiter sa participation à 120 000€/an (investissement + fonctionnement)

Mr le maire évoque les différents scénarii possibles :

- Méthode de droit commun : financement par la commune de La Rochefoucauld :  
180 000 (fonctionnement) + 24000 (investissement) = 204 000€/an
- Participation de La Rochefoucauld à hauteur de 120 000€, le reste étant financé par l'ensemble des communes de la CDC via le pacte financier (soit environ 3,60€/habitant)
- Participation de la Rochefoucauld à hauteur de 95 000€/an + part modulable en fonction du nombre d'enfants fréquentant la crèche pour chaque commune
- Refus du transfert. Dans ce cas, il n'y aurait pas de financement de la CAF pour une nouvelle construction.

A l'unanimité, le conseil municipal se prononce en faveur du 1<sup>er</sup> scénario.

## **5. Le point sur la famille Ukrainienne**

Nicolle Bourdier qui assiste la famille sur le plan administratif précise que les 3 enfants sont actuellement scolarisés et que les titres de séjour sont prolongés de 6 mois (jusqu'au 15/03/2023).

Mr le maire propose de revoir le loyer (actuellement gratuit) à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

## **6. Questions diverses**

A l'unanimité, le conseil décide de renouveler le contrat de Clément Belair pour le remplacement de l'agent communal en arrêt maladie. Pour des travaux plus techniques, il sera fait appel aux entreprises locales, en fonction des besoins.

Chaque commission se réunira d'ici fin octobre afin de prévoir les investissements à inscrire au prochain budget.

Le président du comité des fêtes a démissionné. Le repas prévu le 8 octobre est annulé.

Delphine Pouthier signale un chemin communal en très mauvais état à Puybrunet.

Marie-Claire Lavergne indique que l'ambrosie est en cours de destruction dans les champs autour de La Mirande. Mr le maire donne lecture d'un article créant la controverse, concernant cette plante et son éradication.

*La séance est levée à 21h35.*

Le conseil municipal après en avoir délibéré,

Adopte à l'unanimité ce procès-verbal lors de la séance du conseil municipal du

Les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Pierre BARDOULAT

Marie-Hélène BOISSEAU